



Légende

- Pipelines TRAPIL
- Limite de Commune

Pipeline TRAPIL(ø12")

Pipeline TRAPIL(ø10")

TRAPIL

- Pipeline T.09 - T.14 (ø 10")
- Pipeline T.09 - T.13 (ø 12")

Commune d'ABLON SUR SEINE (94)

Echelle 1:10 000 (à partir de 1/25 000)



DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE

IDENTIFICATION DES OUVRAGES

PIPELINE LE HAVRE - PARIS
Section T.01 - T.14 (LHP1 ø 273mm.)
Liaison T.09 - T.13 (ø 323mm.)

REFERENCES JURIDIQUES

Code National de Référence (art.. R126.1 du code de l'Urbanisme) :

I 1 bis

Textes instituant la servitude :

Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipeline par la
Société des Transports Pétroliers par Pipeline (TRAPIL)

- Loi 49-1060 du 2 août 1949 modifiée par la Loi 51-712 du 7 juin 1951
- Décret 50-836 du 8 juillet 1950 modifié par le Décret 63-82 du
4 février 1963 pour application des articles 7 et 8 de la Loi 49-1060

Acte(s) lié(s) à l'Ouvrage : Décret d'Utilité Publique du 20 janvier 1955 pour T.01 - T.14
(le cas échéant) (1) Décret d'Utilité Publique du 19 mai 1952 pour T.01 - T.14
Décret d'Utilité Publique du 19 mai 1952 pour T.09 - T.13

SERVICE GESTIONNAIRE

Société des Transports Pétroliers par Pipeline (TRAPIL)
7 et 9, rue des Frères Morane
75738 PARIS CEDEX 15
01.55.76.80.00

COMMUNES CONCERNEES

T.01 - T.14

CHARENTON LE PONT
ALFORVILLE
IVRY SUR SEINE
VITRY SUR SEINE
(1) CHOISY LE ROI
ORLY
(1) VILLENEUVE LE ROI
(1) ABLON SUR SEINE

T.09 - T.13

VILLENEUVE LE ROI
ABLON SUR SEINE